

Carte nationale d'identité

Mise à jour le 19/04/2017

DEPOT DE LA DEMANDE

Depuis le 28 mars 2017, la démarche pour une première demande ou un renouvellement a évolué

Plus d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité dans mes démarches administratives : ma demande de carte d'identité évolue et se simplifie dans la Marne dès le 28 mars 2017.

#Simplification

DU NOUVEAU
POUR MES DÉMARCHES !

la carte d'identité

UNE DÉMARCHE
+ RAPIDE + SIMPLE

UNE CARTE D'IDENTITÉ **+ SÛRE**



A compter du 28 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité seront désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

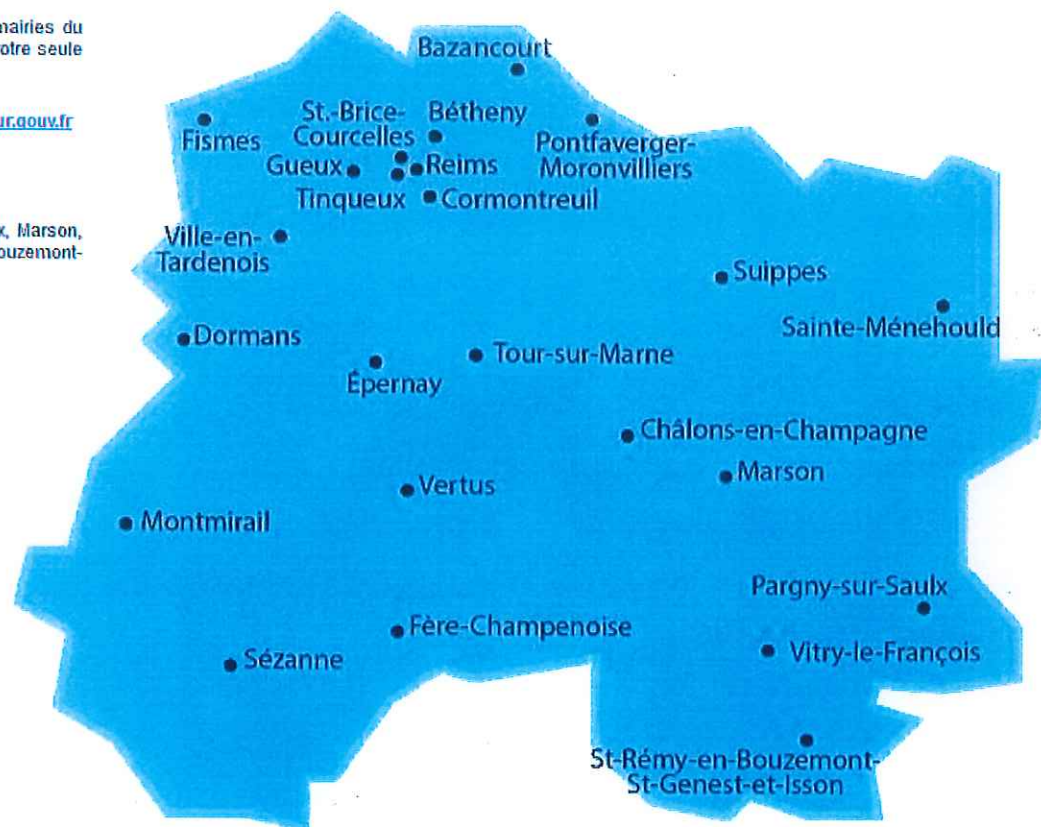
A partir de cette date, vous pourrez effectuer vos démarches pour la carte d'identité dans n'importe laquelle des 24 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil mentionnés sur la carte ci-dessous et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence.

Pour vous accompagner, le ministère de l'Intérieur a mis en place un nouveau site internet : www.demarches.interieur.gouv.fr

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil

Bazancourt, Bétheny, Châlons-en-Champagne, Cormontreuil, Dormans, Épernay, Fère-Champenoise, Fismes, Gueux, Marson, Montmirail, Pargny-sur-Saulx, Pontfaverger-Moronvilliers, Reims, St-Brice-Courcelles, Sainte-Ménéhould, St-Rémy-en-Bouzemont-St-Genest-et-Isson, Sézanne, Suippes, Tinqueux, Tour-sur-Marne, Vertus, Ville-en-Tardenois et Vitry-le-François.

Carte des communes équipées d'un dispositif de recueil



CNI-24_communes--Carte_51

Un nouveau service : la pré-demande en ligne